

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro  
**Conseil d'administration du 11 mars 2022**  
Délibération n° : 027/2022/DAF

**Sujet : Sortie de bien d'inventaire**

La spécialité de formation ingénieur mécatronique souhaite ne plus conserver l'un des véhicules acquis en 2006 auprès de "automobiles Chatenet", il s'agit de celui à moteur (1ère référence) figurant sur la facture ci-jointe.

Le véhicules est inscrit dans l'inventaire sous le numéro d'immobilisation 105312 pour le montant total de 19693,96 euros.

Il est demande au CA de se prononcer sur le projet de la mise au rebut de ce bien.

Membres en exercice : 36  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 11 mars 2022

**La Présidente de l'Université**

**Isabelle KLOCK-FONTANILLE**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois mars 2022.**  
**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 14 mars 2022**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*